

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 7 décembre 1906.



OUS venons d'avoir dans la Cour Romaine deux faits qui innovent complètement et montrent que le pape Pie X n'est pas esclave des formes anciennes.

— La première dérogation est le chapeau donné en forme privée au cardinal Samassa, archevêque d'Erlau en Hongrie. Ce prélat, créé cardinal l'année dernière, voulait absolument recevoir son chapeau ; et bien qu'il eût été sollicité d'attendre l'époque à laquelle Pie X ferait un consistoire, il n'a point voulu de ces lenteurs. Faisant manœuvrer la cour d'Autriche, exploitant le sentiment national hongrois, il a fini par obtenir que Pie X lui conférerait le chapeau dans un consistoire public, tenu exprès pour lui. En général les papes ne créent jamais isolément les cardinaux ; et quand il s'agit de leur conférer le chapeau, ils s'arrangent toujours de façon que cette cérémonie se fasse pour plusieurs à la fois. C'est une coutume tellement invétérée, si je puis dire, qu'elle était passée en règle. Pie X, qui peu après son élection avait donné d'une façon privée le chapeau à un cardinal espagnol, a bien voulu consentir à tenir un consistoire public pour le cardinal Samassa, mais Dieu en a décidé autrement. Le cardinal, qui était à Rome depuis quelques jours, est tombé malade et n'a point pu, à cause de son état de santé, supporter les fatigues d'un consistoire public. Le pape alors a été obligé de faire pour lui ce qu'il avait fait pour le cardinal espagnol. Et dans une courte cérémonie qui a précédé le consistoire secret, lui a donné le chapeau, puis faisant retirer tout le monde lui a fermé et ouvert la bouche et lui a assigné comme titre la basilique de Saint-Marc.

— Mais nous avons encore un exemple plus étonnant de cet oubli des formalités, quand celles-ci peuvent gêner l'expansion de la volonté pontificale ou en diminuer les effets. Mgr Eyssautier avait été nommé évêque de la Rochelle, il avait prêté serment à la nonciature, et le sacre avait été fixé au 30 novembre, jour de saint André. Par suite de je ne sais quel concours de circonstances, les bulles qui devaient lui être envoyées n'avaient point été faites, et les bureaux de la chancellerie n'avaient pas même reçu l'ordre de les établir.